

Selon règlement (UE) No 2015/830

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTERPRISE

## 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LAFITA ALÉSIA Code de produit : DOV-018

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation, PC3 Produits d'assainissement de l'air, Désodorisant.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.

Computerweg 3

3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas

 Téléphone
 : +31-30-7116 824

 Télécopie
 : +31-30-3100 141

 E-mail
 : info@dovox.nl

 Website
 : www.dovox.nl

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Danger pour le milieu

1272/2008) aquatique, chronic catégorie 1.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Risques physiques/ : N'est pas classifié selon les directives de CE.

chimiques

Risques pour : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Nom de produit : Lafita Alésia Page 1/18

Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 gloves Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets

dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 gloves Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets

dangereux.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ; Acétate de linalyle ; 3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one (mélange d'isomères) ; Méthylcédrénylcétone ; (-)-pin-2(10)-ène ; Pin-2(3)-ène ; 2,2,6-Triméthyl-α-propylcyclohexanepropanol ; [3R-(3α,3aβ,6α,7β,8aα)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-

tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène; Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate; d-Limonène;

Eugénol; Linalol; Pin-2(10)-ène; Cinnamaldéhyde.

## 2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
	(w/w) (%)				
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-	50 - 100	54464-57-2	259-174-3		01-2119489989-04
tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one					
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	5 - < 10	32210-23-4	250-954-9		01-2119976286-24
Acétate de linalyle	5 - < 10	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one	5 - < 10	ļ	939-627-8		01-2119980043-42
(mélange d'isomères)					
Méthylcédrénylcétone	1 - < 5	32388-55-9	251-020-3		01-2119969651-28
1,1'-Oxydipropane-2-ol	1 - < 5	25265-71-8	246-770-3	MAC	
(-)-pin-2(10)-ène	0,1 - < 1	18172-67-3	242-060-2		01-2119519230-54

Nom de produit : Lafita Alésia Page 2/18



Selon règlement (UE) No 2015/830

Pin-2(3)-ène	0,1 - < 1	80-56-8	201-291-9	01-2119519223-49
2,2,6-Triméthyl-α-	0,1 - < 1	ļ	942-425-2	01-2120085416-52
propylcyclohexanepropanol				
$[3R-(3\alpha,3a\beta,6\alpha,7\beta,8a\alpha)]$ -Octahydro-6-	0,1 - < 1	67874-81-1	267-510-5	01-2120228335-61
méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-				
méthanoazulène				
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-	0,1 - < 1	4707-47-5	225-193-0	01-2120762759-36
benzoate				
[3R-	0,1 - < 1	469-61-4	207-418-4	
(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3	,4,7,8,8a-			
hexahydro-3,6,8,8-				
tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène				
d-Limonène	0,1 - < 1	5989-27-5	227-813-5	01-2119529223-47
Eugénol	0,1 - < 1	97-53-0	202-589-1	01-2119971802-33
Linalol	0,1 - < 1	78-70-6	201-134-4	01-2119474016-42
Pin-2(10)-ène	0,1 - < 0,25	127-91-3	204-872-5	
Cinnamaldéhyde	0,01 - < 0,1	104-55-2	203-213-9	01-2119935242-45

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-	Skin Irrit. 2; Skin Sens.	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	1B; Aquatic Chronic 1			
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle		H317	GHS07	
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens.	H315; H317; H319	GHS07	
	1B; Eye Irrit. 2			
	Skin Sens. 1B; Aquatic	H317; H411	GHS07; GHS09	
(mélange d'isomères)	Chronic 2	11047 11400 11440	011007 011000	
Méthylcédrénylcétone	Skin Sens. 1B; Aquatic	H317; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1
	Acute 1; Aquatic			M (chronic) = 1
4.41.0	Chronic 1			
1,1'-Oxydipropane-2-ol	 			NA (souts)
(-)-pin-2(10)-ène		H226; H304; H315;	GHS02; GHS07;	
		H317; H400; H410	GHS08; GHS09	IVI (chronic) = 1
	Sens. 1B; Aquatic			
	Acute 1; Aquatic			
Din 2(2) àns	Chronic 1	11000, 11000, 11045,	CHCOOL CHCOZ.	M (00:40) = 4
Pin-2(3)-ène	Flam. Liq. 3; Acute Tox.		GHS02; GHS07;	
	4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Asp.Tox.	H317; H304; H400; H410	GHS08; GHS09	ivi (crironic) = 1
	1; Aquatic Acute 1;			
	Aquatic Chronic 1			
l 2,2,6-Triméthyl-α-	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
propylcyclohexanepropanol	OKIII OCIIS. 1D	11317	G11307	
	Skin Sens. 1B; Aquatic	 	GHS07; GHS09	M (acute) = 1
_ ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` ` `	Acute 1; Aquatic	11317, 11400, 11410		M (chronic) = 1
méthanoazulène	Chronic 1			
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
benzoate	Citin Conc. 15	11017	011007	
[3R-	Asp. Tox. 1; Aquatic	H304; H400; H410	GHS08; GHS09	M (acute) = 10
(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		M (chronic) = 10
hexahydro-3,6,8,8-	Chronic 1			[ ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( (
tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène				
d-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox.	H226; H304; H315;	GHS02; GHS07;	M (acute) = 1
		H317; H400; H410	GHS08; GHS09	` ′
	Sens. 1B; Aquatic		,	
	Acute 1; Aquatic			
	Chronic 1			
•	•	•	•	. '

Nom de produit Page 3/18 : Lafita Alésia INFO CARE FDS

Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018



Selon règlement (UE) No 2015/830

Eugénol	Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H319; H317	GHS07	
Linalol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	
Pin-2(10)-ène	Flam. Liq. 3; Skin Sens. 1B; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H315; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	` '
Cinnamaldéhyde	Acute Tox. 4; Skin Irrit.	H312; H315; H317; H319	GHS07	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise,

consulter un médecin.

Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau

et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante,

consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une

personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique.

Peut provoquer une peau sèche.

Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs. Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le

Médecin

: Inconnu.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

Non appropriés : Jet d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition

particuliers

: Inconnu.

Nom de produit : Lafita Alésia Page 4/18



Selon règlement (UE) No 2015/830

Produits de combustions et de décompositions

thermiques dangereux

: En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

pompiers

#### **SECTION 6** MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec

> semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses mai causer

l'étouffement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

la protection de Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou

l'environnement

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se

produit ou pourrait se produire.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle.

Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres

: Voir également la rubrique 8.

sections

#### **SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter Manipulation

le contact avec la peau et les yeux. Eviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des Stockage

substances oxydantes.

Matériaux d'emballages

recommandés

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage : Inconnu.

déconseillés

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

#### **SECTION 8** CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom de produit : Lafita Alésia Page 5/18 Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 **INFO CARE FDS** 



Selon règlement (UE) No 2015/830

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles

: Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures	VLE 15 min.	Observations	Source
-		(mg/m3)	(mg/m3)		
1,1'-Oxydipropane-2-ol	СН	200	400	4x15 min.,	SDS Parfum Foxy
				Einatembar,	102099A, IFF, 2017
				Schwangerschaf	ft
				gruppe C	
1,1'-Oxydipropane-2-ol		67	-		MAC: DE
Pin-2(3)-ène	BE	113	-	-	
Pin-2(3)-ène		113	_		MAC: BE
d-Limonène	СН	40	80		Grenzwerte am
					Arbeitsplatz 2016, Suva
					Pro
d-Limonène		28	80		MAC: DE, CH
Pin-2(10)-ène	BE		113	-	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court te	rme	DNEL, long terme	
	,	Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-	Dermal	0,1011 mg/kg			1,73 mg/kg bw/day
tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one		bw			
	Inhalation				1,76 mg/m3
Acétate de linalyle	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,75 mg/m3
3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one (mélange d'isomères)	Dermal				1,7 mg/kg bw/day
	Inhalation				6 mg/m3
Méthylcédrénylcétone	Dermal				0,33 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,175 mg/m3
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Dermal				84 mg/kg bw/day
	Inhalation				238 mg/m3
(-)-pin-2(10)-ène	Dermal				0,8 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,69 mg/m3
Pin-2(3)-ène	Dermal				0,54 mg/kg bw/day
, ,	Inhalation				3,8 mg/m3
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-	Dermal			2,5 mg/kg bw/	
benzoate				day	
d-Limonène	Inhalation		İ		33,3 mg/m3
Eugénol	Dermal				6 mg/kg bw/day
	Inhalation				21,2 mg/m3
Linalol	Dermal		5 mg/kg bw		2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation		16,5 mg/m3		2,8 mg/m3
Pin-2(10)-ène	Dermal			0,054 mg/kg bw	/ 0,8 mg/kg bw/day
				day	
	Inhalation				5,69 mg/m3
Cinnamaldéhyde	Dermal				2,5125 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,203 mg/m3

Nom de produit : Lafita Alésia Page 6/18

Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie	DNEL, court te	rme	DNEL, long term	e
	d'exposition				
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-	Dermal	0,0506 mg/kg			0,86 mg/kg bw/day
tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one		bw			
	Inhalation				0,43 mg/m3
	Oral				0,25 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Dermal	0,2362 mg/kg		0,2362 mg/kg	1,25 mg/kg bw/day
		bw	1	bw/day	
	Inhalation		1		0,68 mg/m3
	Oral				0,2 mg/kg bw/day
3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one (mélange d'isomères)	Dermal				1 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,8 mg/m3
	Oral				1 mg/kg bw/day
Méthylcédrénylcétone	Dermal				0,166 mg/kg bw/day
	Inhalation		1		0,289 mg/m3
	Oral				0,166 mg/kg bw/day
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Dermal		1		51 mg/kg bw/day
	Inhalation				70 mg/m3
	Oral				24 mg/kg bw/day
(-)-pin-2(10)-ène	Dermal				0,3 mg/kg bw/day
	Inhalation				1 mg/m3
	Oral				0,3 mg/kg bw/day
Pin-2(3)-ène	Dermal				0,19 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,67 mg/m3
	Oral				0,19 mg/kg bw/day
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-	Dermal			1,25 mg/kg bw/	
benzoate	1.1.1.6.			day	0.00 / 0
d-Limonène	Inhalation				8,33 mg/m3
F. verá na d	Oral				4,76 mg/kg bw/day
Eugénol	Dermal				3 mg/kg bw/day 5,22 mg/m3
	Inhalation Oral				3 mg/kg bw/day
Linalol	Dermal		2,5 mg/kg bw	15 ma/ka bw/day	/1,25 mg/kg bw/day
Lillaloi	Inhalation		4,1 mg/m3	115 mg/kg bw/day	0,7 mg/m3
	Oral		1,2 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
Pin-2(10)-ène	Dermal		11,2 mg/kg bw	0 027 ma/ka bw/	0,3 mg/kg bw/day
i iii 2(10)-0110				day	
	Inhalation				1 mg/m3
	Oral				0,3 mg/kg bw/day
Cinnamaldéhyde	Dermal				0,625 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,5435 mg/m3
	Oral				2,5 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Water	0,0053 mg/l	0,00053 mg/l	
	Sediment	2,01 mg/kg	0,21 mg/kg	
	Intermittent water			0,053 mg/l
	STP			12,2 mg/l
	Soil			0,42 mg/kg
	Oral			66,76 mg/kg food
Acétate de linalyle	Water	0,011 mg/l	0,001 mg/l	

Nom de produit : Lafita Alésia Page 7/18

Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

	Sediment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
	Intermittent water	jo,ooo mg/kg	o,oo i iiig/kg	0,11 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,115 mg/kg
3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one		0,0048 mg/l	0,00048 mg/l	,
(mélange d'isomères)				
[	Sediment	0,621 mg/kg	0,062 mg/kg	
	STP			22 mg/l
	Soil			0,121 mg/kg
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Water	0,1 mg/l	0,01 mg/l	
	Sediment	0,238 mg/kg	0,0238 mg/kg	
	Intermittent water			1 mg/l
	STP			1000 mg/l
	Soil			0,0253 mg/kg
	Oral			313 mg/kg food
(-)-pin-2(10)-ène	Water	0,001 mg/l	0,0001 mg/l	
	Sediment	0,337 mg/kg	0,034 mg/kg	
	STP			3,26 mg/l
	Soil			0,067 mg/kg
D: 0(0)	Oral			13,1 mg/kg food
Pin-2(3)-ène	Water	0,0006 mg/l	0,00006 mg/l	
	Sediment	0,157 mg/kg	0,0157 mg/kg	
	STP			0,2 mg/l
	Soil			0,0317 mg/kg
Máthada dibudaana 2.4 disaáthad 2.6	Oral	0.0000 ====//	0.00000 //	8,76 mg/kg food
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6- benzoate	Water	0,0033 mg/l	0,00033 mg/l	
benzoale	Sediment	0,089 mg/kg	0,0089 mg/kg	
	STP	0,069 mg/kg	0,0069 mg/kg	10 mg/l
	Soil			0,016 mg/kg
  d-Limonène	Water	0,0054 mg/l	0,0005 mg/l	0,010 mg/kg
	Sediment	1,32 mg/kg	0,13 mg/kg	
	STP	1,02 mg/kg	o, ro mg/kg	1,8 mg/l
	Soil			0,262 mg/kg
	Oral			3,33 mg/kg food
Linalol	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	l l
	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
	Oral			7,8 mg/kg food
Pin-2(10)-ène	Water	0,001004 mg/l	0,0001 mg/l	
	Sediment	0,337 mg/kg	0,034 mg/kg	
	STP			3,26 mg/l
	Soil			0,067 mg/kg
	Oral			13,1 mg/kg food
Cinnamaldéhyde	Water	1,004 mg/l	0,1004 mg/l	
	Sediment	159,1851 mg/kg	159,1851 mg/kg	
	Intermittent water			1,004 mg/l
	STP			13,119 mg/l
	Soil			56,0847 mg/kg
	Oral			0,00033 mg/kg food

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Nom de produit : Lafita Alésia Page 8/18
Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Précautions a prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de

sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile.

Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.

Indication du temps de perméabilité: > 0,5 heurre.

Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire Protection respiratoire:

approprié. Approprié:filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un

masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. 0,13 mm. Protection des mains :

Indication du temps de perméabilité: > 0,5 heurre.

: En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité. Protection des yeux

#### PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES **SECTION 9**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Matériau imprégné. : Liquide.

Couleur : Jaune clair. Odeur : Parfumée. Seuil olfactif : Inconnu.

Hq : Non applicable. Produit anhydre.

: > 225 °C

Hydrosolubilité : Insoluble.

Coefficient de partage (n-: Inconnu.

octanol/eau)

Point d'éclair : > 100 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable. Liquide. Voir point d'éclair.

Température d'autoinflammabilité

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C Point/intervalle de fusion : < 0 °C

Propriétés explosives Ne contient pas des agents explosives. : Inconnu.

Limites d'explosion (% Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 ( Acétate de linalyle ) : Inconnu.

dans l'air)

Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 4,3 ( Acétate de linalyle )

Propriété d'oxydation Ne contient pas des agents oxydants. Non applicable. Non applicable.

Décomposition thermique Viscosité (20°C) Inconnu.

Viscosité (40°C) Impertinent.

Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.

Pression de vapeur (20°C) : Inconnu.

Densité de vapeur (20°C) (air = 1)> 1

Masse volumique (20°C) 1 g/ml Taux d'évaporation Inconnu. (acétate de n-butyle = 1)

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

#### STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ **SECTION 10**

Nom de produit : Lafita Alésia Page 9/18 Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 **INFO CARE FDS** 



Selon règlement (UE) No 2015/830

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.

dangereux

#### INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES **SECTION 11**

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

: CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 94 %. ATE: > 5 mg/l. Non classifié à Toxicité aiguë

cause d'un manque de données.

Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte

tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw.

Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs.

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Ingestion

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4470 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw.

Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Nom de produit : Lafita Alésia Page 10/18



Selon règlement (UE) No 2015/830

Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances

avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one				
	Sensibilisation cutanée		OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
	Mutagènicité	Non mutagène	OECD 471	
	NOAEL	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	(développement, orale)			
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	NOAEL (orale) -	710 mg/kg bw/d	Read across	
	estimation			
Acétate de linalyle	CL50 (inhalation) -	> 5000 mg/m3		Rat
	estimation			
	NOAEL	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	(développement, orale)			
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	Mutagènicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	NOAEL (orale)	160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant		Homme
	CL50 (inhalation)	> 2740 mg/m3		Souris
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	13934 mg/kg bw		Rat
		1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-on-	e NOAEL (fertilité, orale)	, , ,	OECD 422	Rat
(mélange d'isomères)	1 ' '			
ľ ,	NOAEL	2500 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	(développement, orale)	1 "		
	Irritation des yeux	Non-irritant		
	Irritation de la peau	Non-irritant		
	Mutagènicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	NOAEL (orale)	41 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat

Nom de produit : Lafita Alésia Page 11/18

Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

 I	MOEI	Mon oppoóracións	Dood cores	1
	NOEL	Non-cancérogène	Read across	
	(cancérogènicité) - estimation			
	DL50 (dermale) -	> 5000 mg/kg bw	Read across	Lonin
	estimation	2 5000 mg/kg bw	Read across	Lapin
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
l Méthylcédrénylcétone		50 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (Tertifice, Graile)	100 mg/kg bw/d		Rat
	(développement, orale)	Too mg/kg bw/d		r Cat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Lapin
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw		Rat
(-)-pin-2(10)-ène	DL50 (orale) -	> 2000 mg/kg bw	Read across	Rat
( , , ,	estimation			1.531
	DL50 (dermale) -	> 5000 mg/kg bw	Read across	Lapin
	estimation	0000gg		
	Mutagènicité -	Non mutagène	Read across	Salmonella typhimurium
	estimation			1
Pin-2(3)-ène	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.		Cobaye
, ,	Irritation de la peau	Non-irritant		Homme
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin
	Mutagènicité	Non mutagène		Salmonella typhimurium
	Irritation des yeux -	Modérément irritant	Read across	Lapin
	estimation			
	Génotoxicité -	Non-génotoxique	Read across	
	estimation			
	NOAEL	250 mg/kg.d	Read across	Rat
	(développement) -			
	estimation			
	NOAEL (inhalation)	170 mg/m3	OECD 413	Rat
	NOAEL (orale) -	250 mg/kg bw/d	Read across	
	estimation			
	DL50 (orale)	> 300 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
2,2,6-Triméthyl-α-	Mutagènicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
propylcyclohexanepropanol				
	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin
	Irritation de la peau -	Non-irritant	Read across	
	estimation			
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8aα)]-Octahydro-6-	1	> 13000 mg/m3	Read across	
méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-	estimation			
méthanoazulène	DI 50 (dame de)	5000	0500 400	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
Máthaile dibudean CA dissáthail CC	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
benzoate	Irritation de la secu	Non irritant		
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Pot
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
d Limonàno	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
d-Limonène	NOAEL (orale)	150 mg/kg bw/d		Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		Pat
	DL50 (orale)	4400 mg/kg bw > 2000 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale) Irritation de la peau	Irritant		Lapin
I	printation de la peau	printaint	1	

Nom de produit : Lafita Alésia Page 12/18
Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

INNOVATIVE HOUSEHOLD PRODUCTS				
	•	600 mg/kg bw/d		Rat
	(développement, orale)	40075	0505 400	
	•	10075 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagènicité	Négatif	OECD 471	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	NOEL	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	(cancérogènicité, orale)			
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat
Eugénol	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423	Rat
	CL50 (inhalation)	> 2580 mg/m3	OECD 403	Rat
	CL50 (inhalation) -	> 5000 mg/m3		Rat
	estimation			
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	NOEL	300 mg/kg bw/d		Rat
	(cancérogènicité, orale)			
	•	2703 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale)	600 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	OECD 476	Souris
	Génotoxicité -	Non-génotoxique		
	estimation			
	Génotoxicité - in vivo	Genotoxic	OECD 474	Souris
	Mutagènicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité) -	> 700 mg/kg.d	Read across	Rat
	estimation			
	NOAEL	250 mg/kg bw/d		Lapin
	(développement, orale)			
Linalol	NOAEL	365 mg/kg bw/d		Rat
	(développement, orale)			
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagènicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw		Lapin
	Irritation de la peau	Légèrement irritant		Homme
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw		Rat
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d		Rat
Pin-2(10)-ène	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin
2(10) 3.13	NOAEL	250 mg/kg.d	Read across	
	(développement) -	Loo mg/kg.d	11000 001000	
	estimation			
	Sensibilisation cutanée	  Sensibilisant	OECD 429	Souris
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OLOD 429	Lapin
	DL50 (definale) DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
		Négatif	OECD 471	•
	Mutagènicité	Irritant	02004/1	Salmonella typhimurium
Cinnamaldábyda	Irritation de la peau Irritation de la peau	Fortement irritant	[	
Cinnamaldéhyde	NOAEL			Pot
	I -	5 mg/kg bw/d		Rat
	(développement, orale)	2220 mar/less 5		Det
	DL50 (darmala)	2220 mg/kg bw	<b></b>	Rat
	DL50 (dermale)	1260 mg/kg bw	<b> </b>	Lapin
		INION MUTOGÓNO	I	Salmonella typhimurium
	Mutagènicité	Non mutagène		Camionolia typilimanam
	Mutagènicité NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d		Camonona typriimanam

Nom de produit : Lafita Alésia Page 13/18
Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Génotoxicité - in vivo Irritation des yeux	Madárána antimitant		Lapin
Sensibilisation cutanée	262 ug/cm2	OECD 429	Souris

## **SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

\*

## 12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 1 mg/l. CE50 calculée

(daphnia): < 1 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est

inconnue.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	
tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one				
	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	
	CI50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	
	Log P(oe)	5,23		
	FBC	600		
Méthylcédrénylcétone	CL50 (poisson)	2,3 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,86 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	2,80 mg/l	OECD 201	Algae
	NOEC (puce d'eau) -	0,087 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
	chronique			
	Log P(oe)	5,6		
(-)-pin-2(10)-ène	CL50 (poisson) -	> 0,1 mg/l		
	estimation			
	CE50 (puce d'eau) -	> 0,1 mg/l		
	estimation			
	Log P(oe)	4,35		
Pin-2(3)-ène	CL50 (poisson)	0,28 mg/l		Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	1,44 mg/l		Daphnia magna

Nom de produit : Lafita Alésia Page 14/18



Selon règlement (UE) No 2015/830

	Biodégradation ultime aérobie (%)	62 %	OECD 301 B	
	Log P(oe)	4,32		
[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8aα)]-Octahydro-6-	CL50 (poisson)	0,43 mg/l	OECD 203	Cyprinus carpio
méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-	0200 (poisson)	0, 10 mg/1	0202200	
méthanoazulène				
	CE50 (puce d'eau)	0,48 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 1,8 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella
	]	, , ,		subcapitata
[3R-	CL50 (poisson) -	0,055 mg/l		
(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,	3e4s,f7n,8a,86en			
hexahydro-3,6,8,8-				
tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène				
	CE50 (puce d'eau) -	> 0,01 mg/l		
	estimation			
	Log P(oe)	6,38		
d-Limonène	CL50 (poisson)	0,720 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,36 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime	> 92 %		
	aérobie (%)			
	NOEC (puce d'eau) -	0,15 mg/l.d		Daphnia magna
	chronique			
	Log P(oe)	4,38		
Pin-2(10)-ène	CL50 (poisson)	0,502 mg/l		Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	1,25 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	0,826 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella
	D: 1/ 1 . ('	70.0/	0500 004 5	subcapitata
	Biodégradation ultime	76 %	OECD 301 D	
	aérobie (%)			
	Log P(oe)	4,4		

Teneur en COV soumis à : 1013 g/l

taxe (La Suisse)

#### **SECTION 13** CONSIDÉRATIONS RÉLATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages

peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non

vidés sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements

supplémentaires

: Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue des Déchets

Européen

: Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code

de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets

dangereux.

Codes OMoD

: 20 01 97 S

Législation locale

: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans

une borne de collecte de déchets spéciaux.

#### INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT **SECTION 14**

Nom de produit : Lafita Alésia Page 15/18 Date d'émission INFO CARE FDS : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018



Selon règlement (UE) No 2015/830

### 14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 3082

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-

(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one; Méthylcédrénylcétone)

Nom d'expédition (IMDG, : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-

IATA) Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphtyl)ethan-1-one; Cedryl methyl ketone)

## 14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 9
Code de classification : M6
Groupe d'emballage : III

Etiquette de danger : 9 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".

Le code de restriction : C/D

en tunnels

9



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit

n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités <= 5 l ou <= 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles

4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

IMDG (Mer)

Classé : 9 Groupe d'emballage : III

EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F

Polluant marin : Oui

Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités

<= 5 l ou <= 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des

articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

IATA (Air)

Classé : 9

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités

limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime

internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

## SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom de produit : Lafita Alésia Page 16/18



Selon règlement (UE) No 2015/830

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres

réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité : Non applicable.

chimique

### SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

\*

### 16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

CLP : Classification, étiquetage et emballage

CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction

CEE : Communauté économique européenne

GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

IATA : Association internationale du transport aérien

Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant

des produits chimiques dangereux en vrac

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population

MAC : La valeur limite d'exposition

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable

OECD : Organisation de coopération et de développement économiques

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique PC : Catégorie de produits chimiques

PT : Type de produit

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions

applicables à ces substances

RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

STP : Installation de traitement des eaux usées

SU : Secteur d'utilisation

VME/VLE : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition

ONU : Organisation des Nations Unies COV : Composés organiques volatils

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Nom de produit : Lafita Alésia Page 17/18

Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2 : Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B : Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 1 : Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, catégorie 3.

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, catégorie 4.

Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée, catégorie 2.

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2.

Skin Sens. 1/1A/1B : Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, catégorie 1.

Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.

Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.

Nom de produit : Lafita Alésia Page 18/18

Date d'émission : 30-09-2019 Remplace l'émission du : 10-12-2018 INFO CARE FDS